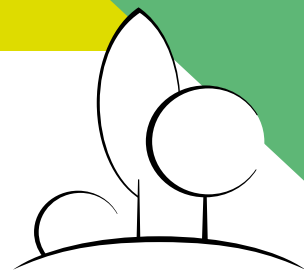


BTS - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

# AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Vers des métiers d'encadrement dans les entreprises/collectivités du paysage et des espaces verts



**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs très variés :

- ✔ Loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel, jardins historiques... Une diversité du champ d'application du jardin particulier aux parcs de loisirs, en passant par des espaces verts urbains.

Ce BTS mène vers trois types de métiers :

- ✔ Responsable de chantier : gestion de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers organisation et coordination des travaux.
- ✔ Technicien supérieur en bureau d'études : il participe à l'élaboration des projets depuis la conception et l'étude jusqu'à leur mise en œuvre.
- ✔ Responsable des aménagements paysagers sur un territoire donné au sein d'un service d'une collectivité ou d'une société : il conçoit, programme et gère les projets sur ce territoire.

L'intérêt de ce BTS réside dans :

la polyvalence de la formation en paysage, gestion, environnement ou technique, les débouchés professionnels nombreux et variés ou les poursuites d'études à l'issue de la formation.

**DÉBOUCHÉS**

- ✔ Collectivités locales et territoriales (services espaces verts/aménagement du territoire)
- ✔ Responsable de chantier (entreprises privées)
- ✔ Bureau d'études
- ✔ Enseignement, animation nature, environnement, conseils
- ✔ Reprise ou création d'entreprise

**ADMISSION**

- ✔ Baccalauréat général, technologique ou professionnel
  - ✔ Être titulaire d'un diplôme de niveau IV
- Inscriptions sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr), ouvertes à toutes séries du bac.

**ÉTUDES ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME**

La durée des études est de 2 ans, comportant 12 à 16 semaines de stage, dont 10 prises sur la scolarité. La formation comporte des cours, des travaux pratiques, interventions de spécialistes, étude de cas concrets, des visites, des voyages d'études.

Elle vise à :

- ✔ Acquérir une formation supérieure dans le domaine de l'aménagement paysager
- ✔ Appréhender les techniques de la conception et de la réalisation paysagère
- ✔ Développer des facultés d'analyse et de synthèse
- ✔ Développer le goût du contact et de la communication

Le diplôme s'obtient pour moitié en contrôles continus et pour moitié en épreuves finales en fin de deuxième année.



## POURSUITES D'ÉTUDES

*Réservée aux étudiants détenteurs des meilleurs dossiers et appréciations*

- École Nationale Supérieure du Paysage (Versailles, Bordeaux, Lille)
- Écoles d'Ingénieurs en Aménagement Paysager (Blois, Angers, ITIAPE...)
- Université en filière environnement, géographie, urbanisme...
- Écoles de paysage en Europe
- De nombreuses licences professionnelles et Master
- Certificat de spécialisation